



> Le Budget 2014

Le budget communal est un acte majeur de la vie municipale et consiste à ajuster les projets décidés par le Conseil municipal aux moyens financiers de la commune, en déterminant les priorités. L'Etat exerce un contrôle du budget par l'intermédiaire du Trésor Public, du Préfet et de la Chambre régionale des Comptes.

Le Budget est divisé en deux parties :

- **Une section de fonctionnement** constituée des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à l'entretien de tous les bâtiments communaux (écoles, salles de sport et d'activités...), des frais de personnel, des subventions aux associations, au CCAS...
- **Une section d'investissement** représentant pour l'essentiel toutes les opérations d'équipements nouveaux (matériels et bâtiments)

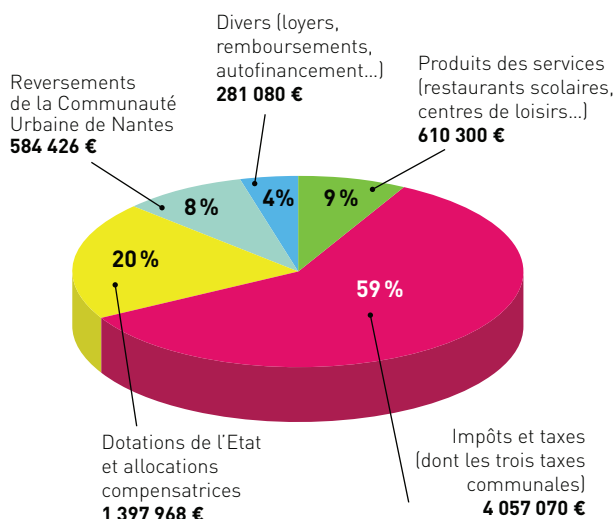
Ces dépenses sont financées par trois ressources :

- les impôts locaux et autres produits divers tels ceux des services municipaux payants,
- les dotations d'Etat et contributions d'organismes divers telle la CAF,
- l'autofinancement issu du surplus des recettes/dépenses de fonctionnement et le recours à l'emprunt si besoin.

Le Budget 2014 s'élève à 9 431 131 €, se décomposant en 6 930 844 € pour le fonctionnement et 2 503 287 € pour l'investissement.

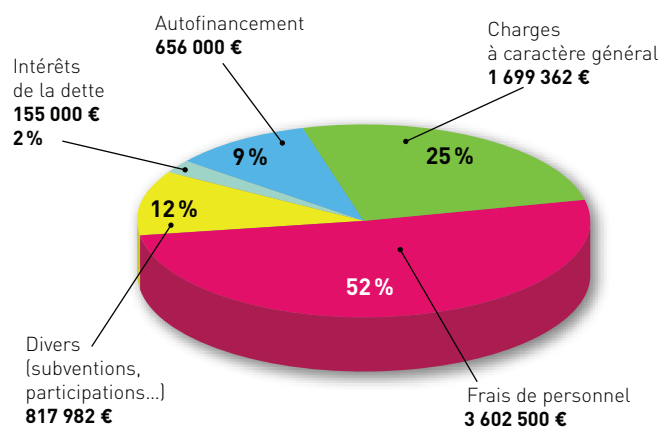
> Budget de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement



- ▶ Les Impôts des ménages comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur propriété bâtie et la taxe foncière sur propriété non bâtie.
- ▶ Les dotations comprennent à hauteur de 811 500 € la dotation forfaitaire versée par l'Etat. Cette dernière a baissé de 6 % cette année par rapport à la dotation de l'Etat en 2013.

Dépenses de fonctionnement



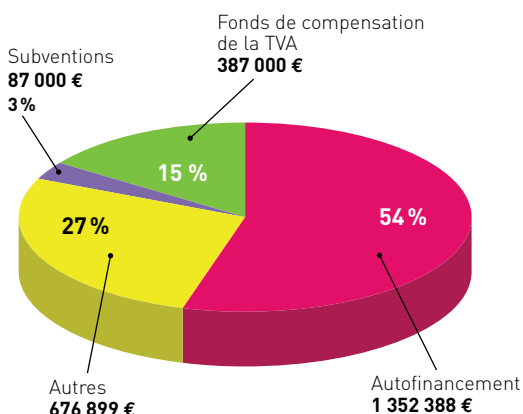
- ▶ Les charges de personnel prennent en compte les recrutements qui seront réalisés en 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. A la rubrique « Enfance Jeunesse » en page 17, vous retrouverez le détail des coûts liés à la mise en place de cette réforme.
- ▶ A noter que les charges de personnel de Sautron restent en dessous de la moyenne des charges de personnel des communes de même strate de l'agglomération.

> Le Budget d'Investissement :

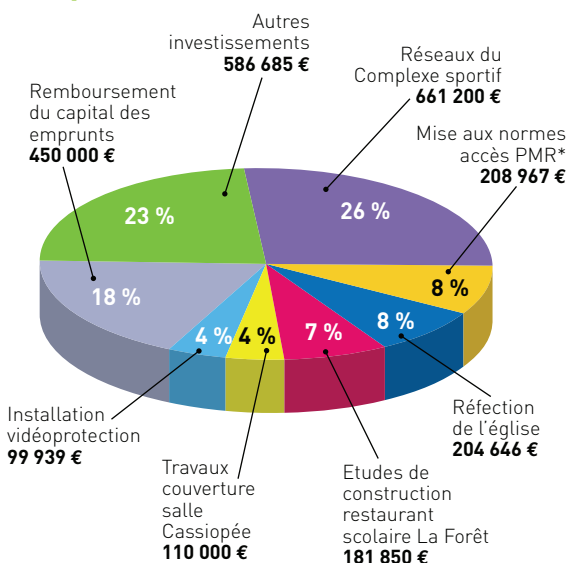
Cette année marquera la finalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux aux Personnes à Mobilité Réduite ainsi que celle de la réfection de l'Eglise. A noter également les travaux de couverture sur la salle Cassiopée et les travaux de modernisation du complexe sportif.

Sautron conserve sa capacité d'investissement avec un taux d'endettement de **678 €/habitant**, ce qui reste largement inférieur au taux moyen d'endettement des communes de même strate (**881 €/habitant**).

Recettes d'investissements



Dépenses d'investissements



* Personnes à Mobilité Réduite

> Ce que fait la Ville en 2014 avec 100 €

Frais de personnel	38 €
Programme d'investissements 2013	22 €
Dépenses courantes de fonctionnement	21 €
Remboursement des emprunts	7 €
Autofinancement	7 €
Subventions et participations versées	5 €

> 100 € au budget 2014, d'où proviennent-ils ?

Produit des impôts votés par la Commune	38 €
Autofinancement	20 €
Dotations de l'Etat et allocations compensatrices	15 €
Produits divers de fonctionnement et d'investissement	12 €
Produits des services (restaurants scolaires, centres de loisirs...)	7 €
Reversements de la Communauté Urbaine de Nantes	6 €
Subventions d'investissement reçues	2 €

>> la parole à ... Gilbert Minoux, adjoint aux Finances et au Contrôle de Gestion



> A l'issue des dernières élections municipales, le Conseil Municipal m'a confié la mission passionnante du suivi des finances communales. J'ai pu constater que la commune est dans une situation financière des plus rassurantes, avec des charges de fonctionnement maîtrisées et des marges de manœuvre en matière d'endettement et de fiscalité.




Je poursuivrai le travail effectué avec rigueur et vigilance.

Soucieux de travailler en transparence, je vous tiendrai informés des décisions qui seront prises par le Maire et son équipe municipale, compte-tenu des évolutions réglementaires et des contraintes budgétaires.


> Coup de projecteur sur la fiscalité communale




Afin de vous exposer les conséquences de l'évolution de la fiscalité communale sur le budget des ménages sautronnais, vous trouverez ci-dessous quelques simulations de l'impact de l'augmentation des taux d'imposition votés par le Conseil Municipal, sur vos impôts à payer en 2014 par rapport à 2013.



Couple avec 2 enfants	Appartement Valeur locative 3000 €	Habitation moyenne Valeur locative 5000 €	Habitation plus importante Valeur locative 8000 €
			
Taxe habitation	+7 €/an	+14 €/an	+25 €/an
Taxe foncier bâti	+6 €/an	+9 €/an	+15 €/an

Part communale uniquement - hors taxe d'habitation votée par Nantes Métropole, hors taxes foncières votées par Nantes Métropole et le Conseil Général 44, hors frais de gestion de l'Etat et hors exonérations éventuelles.



Couple sans enfant	Appartement Valeur locative 3000 €	Habitation moyenne Valeur locative 5000 €	Habitation plus importante Valeur locative 8000 €
			
Taxe habitation	+11 €/an	+18 €/an	+29 €/an
Taxe foncier bâti	+6 €/an	+9 €/an	+15 €/an

Part communale uniquement - hors taxe d'habitation votée par Nantes Métropole, hors taxes foncières votées par Nantes Métropole et le Conseil Général 44, hors frais de gestion de l'Etat et hors exonérations éventuelles.

> Le Kéraban, lauréat des Pyramides d'Argent 2014



L'opération immobilière Le Kéraban a reçu le **Prix de l'Esthétique immobilière** lors de la 11^e édition des Pyramides d'Argent - région Pays de la Loire.

Plusieurs points forts du projet ont été distingués : l'esthétique, la fonctionnalité et le confort de chaque logement et la parfaite intégration du projet dans son environnement.

La première pierre a été posée le 20 juin dernier. Ce premier coup de pioche marque le début des constructions d'immeubles sur ce secteur de la Carrosserie.

> Chiffres clés

Logements répartis sur un rez-de-chaussée, 3 niveaux et un « attique » : (9 T2, 9 T3 et 5 T4)	23
Commerces occupant une surface de 322 m ²	3
Logements en dispositif PSLA	4
Logements sociaux	3

>> Profitons des beaux jours...

> Les beaux jours arrivent, tout le monde veut profiter de son jardin en toute quiétude. Cependant certains bruits de voisinage ne sont pas autorisés (**arrêté municipal du 8 juillet 2008**) :

- les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils ou outils bruyants,
- les réparations et réglages de moteur sont interdits :
 - En semaine avant 8h30 et après 19h30
 - Le samedi avant 9h et après 19h30

L'interdiction est totale les dimanches et jours fériés.



>> Jardin éphémère, c'est le moment d'en profiter !

> Envie de profiter d'une pause « goûter » ou d'une halte fraîcheur, pensez au petit jardin public éphémère du **36 rue de Bretagne**. Accessible à tous, même aux personnes à mobilité réduite, ombragé, situé près des transports en commun et des commodités, il permet de se ressourcer quelques instants tout en restant à deux pas du centre ville.



>> Horaires d'été pour l'accueil de la mairie

> Du 12 juillet au 23 août, la Mairie passe en horaires d'été pour l'accueil du public :

- L'accueil de la mairie sera fermé le samedi matin
- Les services administratifs seront ouverts au public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.
- Le service Urbanisme et Patrimoine sera exceptionnellement fermé au public les mercredi 9, 16, 23 juillet ainsi que le 27 août.